

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 184

présenté par

M. Philippe Vigier, Mme Dubié, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,  
M. Charles de Courson, Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. Favennec Becot, Mme Josso,  
M. Molac, M. Orphelin, M. Pancher, Mme Pinel et M. Pupponi

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer les alinéas 9 à 12.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à revenir sur la décision du Gouvernement de ne pas compenser les mesures d'urgences (création d'un taux intermédiaire à 6.6 % et avancement au 1<sup>er</sup> janvier de l'exonération de cotisations sociales des heures supplémentaires) à la Sécurité Sociale.

S'il est possible de déroger au principe de compensation, celles-ci doivent demeurer exceptionnelles, et particulièrement dans un contexte de crise pour les hôpitaux, ainsi qu'à la veille de deux réformes - celle des retraites et celle sur la dépendance.